NATIONS UNIES TD



Distr. GÉNÉRALE

TD/B/COM.3/EM.25/1 7 septembre 2005

FRANÇAIS

Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement Réunion d'experts sur les TIC et le tourisme dans l'optique du développement Genève, 30 novembre-2 décembre 2005 Point 2 de l'ordre du jour provisoire

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

I. Ordre du jour

- 1. Élection du bureau.
- 2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
- 3. Les TIC et le tourisme dans l'optique du développement.
- 4. Adoption du rapport de la réunion.

II. Annotations

Point 1: Élection du bureau

1. Il est recommandé aux experts d'élire un président et un vice-président/rapporteur.

Point 2: Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

2. L'ordre du jour de la réunion d'experts figure dans la section I qui précède. Les experts disposeront de trois jours, du 30 novembre au 2 décembre 2005, pour mener à bien leurs travaux. Un calendrier provisoire des séances est joint au présent document. Un programme détaillé sera distribué une semaine avant la réunion.

Documentation

TD/B/COM.3/EM.25/1 Ordre du jour provisoire annoté

Point 3: Les TIC et le tourisme dans l'optique du développement

- 3. À sa neuvième session, la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement a décidé de convoquer une réunion d'experts sur les TIC et le tourisme dans l'optique du développement.
- 4. Le tourisme est une activité qui fait largement appel à l'information et qui profite donc beaucoup des TIC. C'est dans le domaine de la diffusion d'informations et de produits touristiques sur l'Internet que l'innovation technologique influe le plus profondément sur les entreprises de ce secteur (producteurs et distributeurs). La généralisation des TIC permet à ces entreprises d'offrir directement des produits et des services à un grand nombre de consommateurs à un coût relativement bas, et d'interagir avec ceux-ci ainsi qu'avec d'autres producteurs et distributeurs de la branche. Les consommateurs sont de plus en plus nombreux à passer par l'Internet pour planifier des voyages d'agrément ou d'affaires, aussi les pays en développement ont-ils tout intérêt à utiliser cet outil pour organiser, étoffer et promouvoir leur offre touristique.
- 5. Les TIC sont les instruments les plus efficaces qui s'offrent aux pays en développement pour faire connaître et vendre leurs services touristiques et pour élargir leur clientèle. En encourageant le développement du commerce électronique dans l'économie locale, elles facilitent l'organisation du secteur touristique et stimulent la coopération entre les intéressés. Même si l'adoption et l'utilisation des TIC ne sont pas sans poser de problèmes dans ces pays, les entreprises qui ont des sites Web bien conçus peuvent accéder aux marchés internationaux du tourisme sur un pied d'égalité avec leurs concurrentes des pays développés. Le recours aux TIC pour promouvoir le tourisme devrait avoir des retombées bénéfiques sur l'économie locale en lui procurant un surcroît de recettes et en contribuant au développement.
- 6. Dans les pays en développement, un nombre croissant d'organismes de gestion des destinations ont établi une présence en ligne ces dernières années, mais une petite partie d'entre eux seulement ont un portail Web offrant des services complets avec un système de gestion des destinations. Pour tirer pleinement parti des TIC et accroître leur compétitivité sur les marchés

du tourisme, les pays de destination doivent faire en sorte que tous les acteurs recourent au commerce électronique, et intégrer les prestataires locaux de services touristiques dans des systèmes de gestion des destinations.

- 7. Pendant la réunion, les experts échangeront des données d'expérience et des renseignements sur les meilleures pratiques pour apprendre à exploiter au mieux les possibilités offertes par les TIC dans le secteur du tourisme. Ils étudieront la démarche à suivre pour concevoir et appliquer des stratégies de commerce électronique et des outils TIC efficaces dans la perspective du secteur public et du secteur privé, sur la base de partenariats entre les intéressés.
- 8. Pour faciliter les débats, le secrétariat est en train d'établir une note d'information qui portera la cote TD/B/COM.3/EM.25/2 et sera affichée sur le site Web de la CNUCED (www.unctad.org) sous la rubrique «Réunions».

Documentation

TD/B/COM.3/EM.25/2 «Les TIC et le tourisme dans l'optique du développement: Note du secrétariat de la CNUCED»

Point 4: Adoption du rapport de la réunion

9. Le rapport de la réunion sera soumis à la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement à sa dixième session, en 2006. Les experts pourraient autoriser le Rapporteur à établir le rapport final après la clôture de la réunion.

Annexe
CALENDRIER PROVISOIRE DES SÉANCES

Mercredi 30 novembre 2005	Jeudi 1 ^{er} décembre 2005	Vendredi 2 décembre 2005
(10 heures – 13 heures)	(10 heures – 13 heures)	(10 heures – 13 heures)
Plénière	Discussions informelles	Discussions informelles
Déclaration liminaire	Point 3: (suite)	Point 3: (suite)
Point 1: Élection du bureau		
Point 2: Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux		
Point 3: Introduction		
Discussions informelles		
Point 3: Les TIC et le tourisme dans l'optique du développement		
(15 heures – 18 heures)	(15 heures – 18 heures)	(15 heures – 18 heures)
Discussions informelles	Discussions informelles	Discussions informelles
Point 3: (suite)	Point 3: (suite)	Examen des résultats de la réunion
		Plénière (clôture)
		Point 4: Adoption du rapport de la réunion
